REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

DELIBERATION N° : 2021_072

AR Prefecture

005-200034502-20211029-2021_072-DE
Reçu le 04/11/2021
Publié le 04/11/2021

Commune de Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 29 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un le vingt-neuf du mois d'octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 25 octobre 2021 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 14
Mme Manon ATHENOUR, Mme Marie-Noëlle CHAIX, M. Roland BERNARD, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Michaël GAUME, M. GONSOLIN Rémy, M. Dominique GOURY M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Virginie LE TOUMELIN, Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents : Mme Aurélie DESSEIN, M. Fabien FERRARO, M. Frédéric GAILLAND, M. Christian GONSOLIN et Mme Nelly MARY.

Etaient absents et représentés : M. Fabien FERRARO ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, M. Christian GONSOLIN ayant donné pouvoir à M. Jean-Yves GARNIER et M. Frédéric GAILLAND ayant donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle CHAIX.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

1. CONVENTION DE FINANCEMENT – SOCLE NUMERIQUE ECOLE

Monsieur Le Maire :

Rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires lancé en janvier dernier par le Gouvernement. Cette convention s'intègre plus largement dans la politique de rétablissement de la continuité pédagogique et de soutien de la transformation numérique de l'enseignement dans le cadre du plan de relance économique de la France de 2020-2022.

Rappelle que la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur s'est positionnée pour son école élémentaire dès la publication de l'appel à projet. Elle a sollicité un financement sur un volet équipement pour l'acquisition de matériel informatique (tablettes/PC) et sur un volet fonctionnement avec l'abonnement à une plateforme de ressources numériques. Respectivement, le coût estimatif et le montant des subventions s'élèvent à : 12950€ TTC dont 9064€ de subvention et 1118€ TTC dont 559€ de subvention. Le déploiement de ces acquisitions et demandes de versements de subventions ne peut excéder la date de clôture du plan de relance (31/12/22).

AR Prefecture

005-200034502-20211029-2021_072-DE
Reçu le 04/11/2021
Publié le 04/11/2021

Commune de Saint-Bonnet en Champsaur

« *Nihil nisi a numine* »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. **Approuver** la convention de financement au titre du socle numérique.

ARTICLE 2. **Charger** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette convention.

-

Membres en exercice :	19	Pour :	17
Membres présents :	14	Abstention :	0
Membres représentés :	3	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 04 NOV. 2021
Affiché ou publié le : 04 NOV. 2021

Ainsi fait et délibéré le 29 octobre 2021

Pour copie conforme
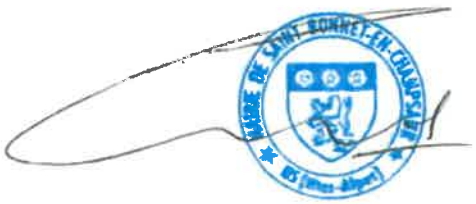
Le Maire,
Laurent DAUMARK